

Délibération du 16 Février 2024

délibération **N° 2024-14 C**

objet **Etat des effectifs et des postes au 1^{er} février 2024**

- Date de convocation : le 09 février 2024
- Date de publication : le 23 février 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 février 2024 s'est réuni le 16 février 2024 à 14 h 00 salle de réunion du service des eaux de Grand Chambéry, 298 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 22
- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	Florence BOURGEOIS
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BARBIER Marie-Claire
	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	GUIGUE Thibaut
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	FAUGE Alexandre
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1
ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 7
BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; DAL BIANCO Serge ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; GIRARD Marc ; DANIS Georges ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 10
THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; GRILLAUD Laurent ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; BRUNIER Thierry ; RUFFIER-LANCHE René ; LAURENT Philippe ; CARDE Daniel

Délibération du 16 février 2024

délibération **N°2024-14 C**

objet **Etat des effectifs et des postes au 1^{er} février 2024**

Monsieur Denis BLANQUET, Vice-président en charge des ressources humaines, soumet aux membres du Comité Syndical une proposition de mise à jour du tableau des effectifs et des postes permanents actuellement ouverts au sein du syndicat.

Savoie Déchets ajuste régulièrement son organisation et ses emplois, en fonction de la feuille de route du mandat et avec le souci permanent de l'efficacité du service public dont le syndicat a la charge. L'annexe jointe à la présente délibération présente un état des postes permanents ouverts à Savoie Déchets au 1^{er} février 2024 ainsi que des effectifs.

Voici les principales modifications qui ont été opérées depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- Le poste de technicien principal, responsable de l'équipe de maintenance industrielle à l'UVETD, a été supprimé
- Un poste de technicien principal, gestionnaire logistique et moyens, a été créé au sein de la DRH
- Le poste d'attaché principal, responsable administratif et ressources humaines, a été supprimé
- Un poste d'attaché territorial, responsable des affaires juridiques et institutionnelles, a été créé au sein de la DAF
- Un poste d'ingénieur territorial, chef de projets biodéchets, a été créé au sein de la Direction études et projets
- Un poste d'apprenti a été supprimé au sein de la Direction études et projets (sur thématique biodéchets)
- Un poste d'apprenti a été créé au sein du service maintenance du Centre de tri
- Un poste d'agent de maîtrise, opérateur en charge des caractérisations, a été créé au Centre de tri
- Le poste de gestionnaire administratif d'exploitation de l'UVETD (grade de rédacteur) est transformé en un poste d'assistant de gestion administrative d'exploitation (grade d'adjoint administratif)
- Un poste de rédacteur territorial, gestionnaire des flux logistiques, a été créé au centre de tri
- Un poste de technicien territorial en charge de la maintenance a été créé au centre de tri

Il est également important de noter que le nombre de postes pourvus par des intérimaires a été fortement réduit grâce au passage en SPIC et à la modernisation du processus de recrutement, passant de 11.5 ETP à 3.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la proposition d'actualisation du tableau des postes permanents et des effectifs joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du BP 2024.

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marc DRIVET



La Présidente,
Marie BENEVISE

